

Localisation de la propriété

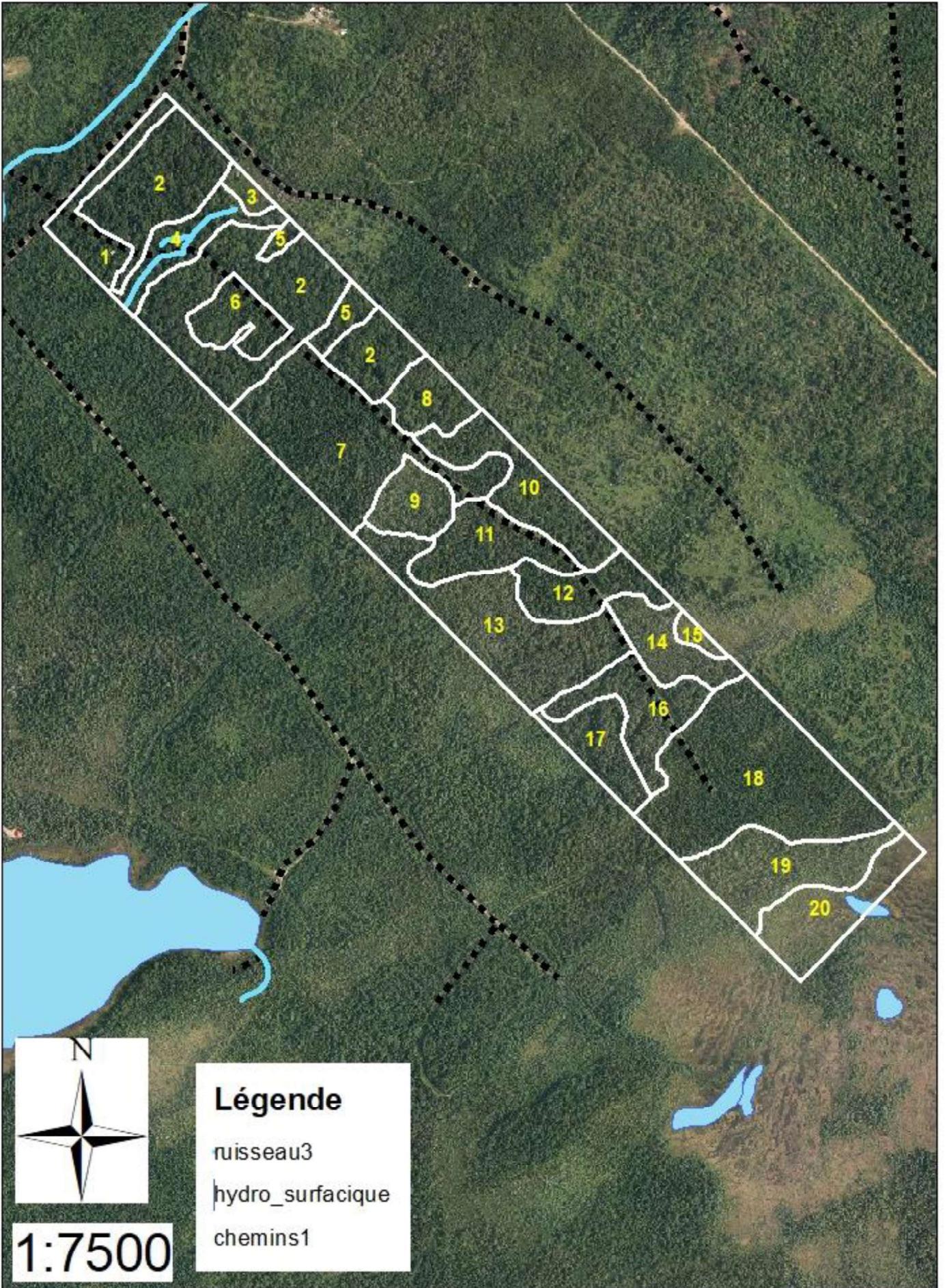
Informations	Nom / Code	
Numéro du plan d'aménagement :	1231635210102	
MRC :	Etchemins	Code : 280
Municipalité :	St-Camille-de-Lellis	28070
Unité cadastrale :	Daaquam	0500
Codes de la région administrative, de l'unité d'aménagement et de l'agence :	12-323-122	
Date d'expiration du plan d'aménagement forestier :	2031-07-01	

Unité d'évaluation	Rang (code)	Lot	Zone (verte ou blanche)	Sup. forestière (Ha)	Sup. totale (Ha)	OGC
2742-37-5744	3	5325560	Blanche	40.65	40.93	Non
Total:				40.65 ha	40.93 ha	

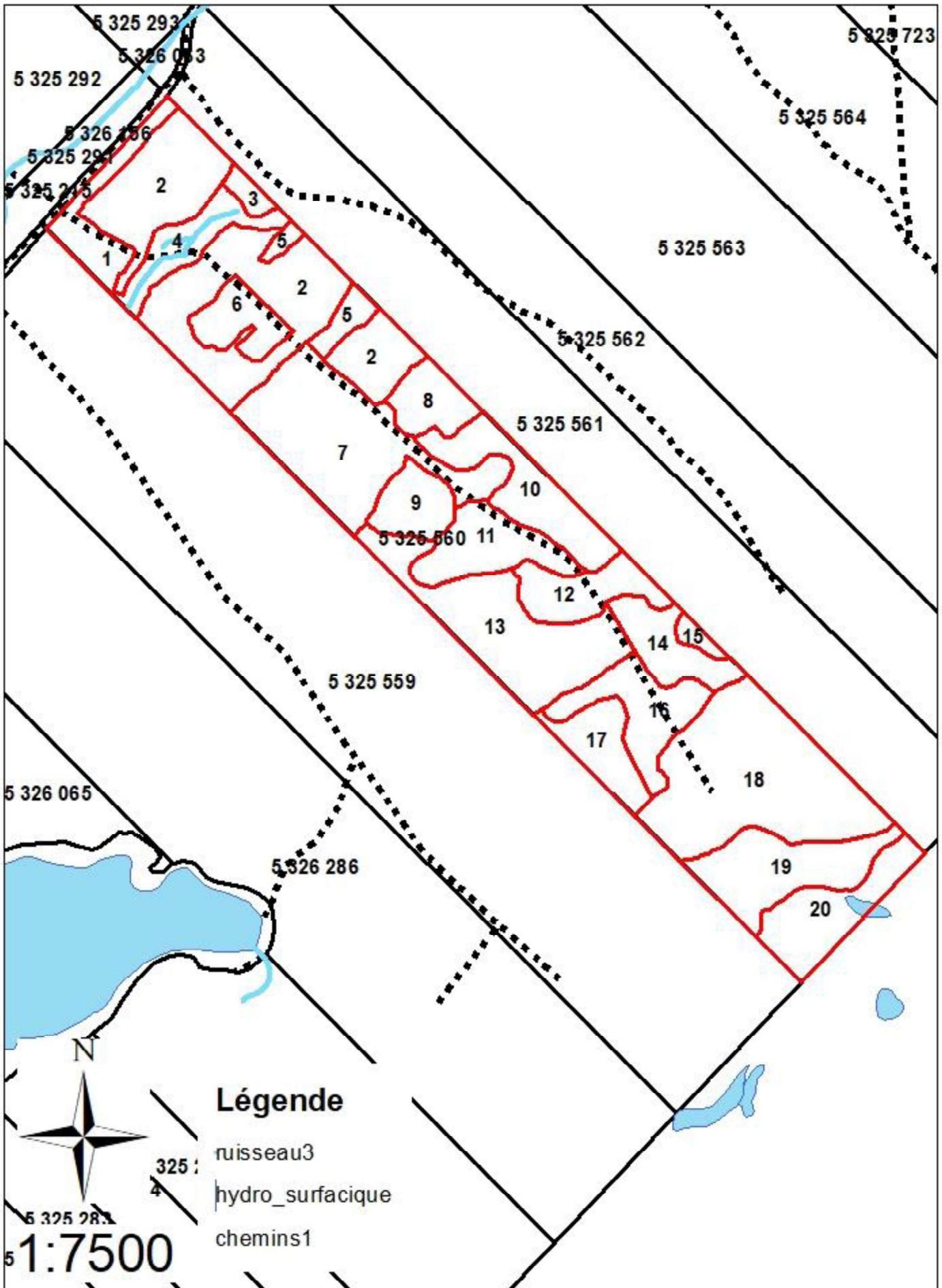
Objectifs de producteur forestier

X	Production forestière	Acériculture	
	Production d'arbres de Noël	Aménagement de la faune	
X	Utilisation à des fins récréatives	Autres	
Remarques :	Vérifier la réglementation municipale pour plus de détails avant de débiter tout travaux sur votre propriété. Un ou des cours d'eau peuvent être présents sur votre propriété, une réglementation municipale protège ces zones sensibles par une bande de protection de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.		

3. CARTOGRAPHIE



3. CARTOGRAPHIE



Description de la forêt et travaux de mise en valeur recommandés

No	Type	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. (ha)	Classe de densité *	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge ¹ (ans)	Travaux Suggérés**	Priorité ***
1	PT50SB20BP10EU10TO10	Peupleraie avec sapin Faible régénération, drainage modéré. Bande de protection de voie publique.	Peuplier faux-tremble Sapin baumier	1.18 ha	B	19	50	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols par endroit	C3
2	EB100	Plantation d'épinette blanche Reboisement en 2016 et dégagement 2018.. Drainage modéré.	Épinette blanche	7.38 ha	A	1	5	Dégagement de plantation	C1
3	INO	Inondé Présence d'un cours d'eau et bande de protection à appliquer.		0.28 ha					
4	PA50TO20SB10EU10BP10	Peupleraie avec cèdre Faible régénération, drainage mauvais. Présence d'un cours d'eau et bande de protection à appliquer.	Peuplier baumier Thuya occidental	1.25 ha	B	17	50	Laisser croître	
5	AL	Aulnaie Issue d'une coupe totale 2016.	Aulnes	0.60 ha					
6	SB90TO10	Sapinière Régénération faible, drainage modéré. Traitée en éclaircie précommerciale en 1993.	Sapin baumier	1.02 ha	B	14	40	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols par endroit	L3
7	SB80TO10EN10	Sapinière Régénération faible, drainage modéré. Traitée en partie en éclaircie précommerciale en 1993.	Sapin baumier	4.35 ha	B	14	40	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols par endroit	L3
8	FXFN	Feuillus indéterminés Drainage mauvais. Issu d'une coupe totale en 2016.	Feuillus commerciaux et non commerciaux	0.98 ha	C	2	5		

No	Type	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. (ha)	Classe de densité *	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge ¹ (ans)	Travaux Suggérés**	Priorité ***
9	EN90TO10	Pessière noire Régénération faible, drainage mauvais. Milieu humide	Épinette noire	1.02 ha	C	13	Jir	Laisser croître	
10	BP40SB30EO20PT10	Bétulaie blanche avec sapin Régénération faible, drainage imparfait..	Bouleau à papier Sapin baumier	2.04 ha	B	19	50	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols	C3
11	SB70EN10TO10FI10	Sapinière Régénération faible, drainage imparfait. Coupe partielle par endroits.	Sapin baumier	1.64 ha	B	14	Jin	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols	L3
12	SB70PT20EN10	Sapinière Régénération faible, drainage imparfait.	Sapin baumier	1.36 ha	B	14	50	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols	L3
13	TO60EN20SB20	Cédrrière avec épinette Régénération faible, drainage mauvais à très mauvais. Milieu humide.	Thuya Occidental Épinette noire Sapin baumier	3.69 ha	B	14	Vin	Laisser croître	
14	EN70ML30	Pessière noire avec mélèze Régénération faible, drainage mauvais à très mauvais. Forte mortalité. Milieu humide.	Épinette noire Mélèze laricin	1.25 ha	D	11	Vin	Laisser croître	
15	EN70ML30	Pessière noire avec mélèze Régénération faible, drainage très mauvais. Milieu humide.	Épinette noire Mélèze laricin	0.22 ha	D	12	Jin	Laisser croître	
16	EN80ML20	Pessière noire Régénération moyenne, drainage mauvais. Milieu humide.	Épinette noire Mélèze laricin	1.77 ha	C	15	90	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols	L3
17	EN60ML40	Pessière noire avec mélèze Régénération faible, drainage très mauvais. Milieu humide.	Épinette noire Mélèze laricin	1.22 ha	C	16	90	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols	L3
18	SB100	Sapinière Régénération faible, drainage modéré. Traitée en éclaircie précommerciale en 1997. 35% de cime vivante.	Sapin baumier	5.50 ha	B	13	40	Éclaircie commerciale	C2

No	Type	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. (ha)	Classe de densité *	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge ¹ (ans)	Travaux Suggérés**	Priorité ***
19	EN40TO30ML30	Pessière noire avec cèdre et mélèze Régénération moyenne, drainage très mauvais. Forte mortalité. Milieu humide.	Épinette noire Thuya occidental Mélèze laricin	2.33 ha	D	12	Jin	Laisser croître	
20	DH	Dénuqué humide Milieu humide.		1.84 ha					
Total								Délimitation des lignes de lot et construction de chemin	C1
				40.93					

¹Classe d'âge : Jin (Jeune inéquienne), Vin (Vieux inéquienne), Jir (Jeune irrégulier), Vir (Vieux irrégulier)

* Classe de densité: A (entre 100% et 80%), B (entre 80% et 60%), C (entre 60% et 40%), D (entre 40% et 25%),

** La superficie du traitement peut varier. Une aide financière peut être versée pour ce genre de travail, nous consulter avant d'entreprendre ces travaux.

*** Durée de validité de la recommandation : 0-5 ans (C), 5 à 10 ans (L)

**** Urgence du traitement : Très (1), Assez (2), Peu (3)

Notes : Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux pourvu qu'elle soit annexée à ce document.

Annexe 1 - Abréviations des essences

Feuillus	
Bp	Bouleau à papier
Bg	Bouleau gris
Bj	Bouleau jaune
Ct	Cerisier tardif
Cr	Chêne rouge
Ea	Érable argenté
Es	Érable à sucre
Eo	Érable rouge
Fx	Feuillus indéterminés
Fi	Feuillus intolérants à l'ombre
Fn	Feuillus non commerciaux
Ft	Feuillus tolérants à l'ombre
Fa	Frêne d'Amérique (blanc)
Fp	Frêne de Pennsylvanie (rouge)
Fo	Frêne noir
Hg	Hêtre à grandes feuilles
Pl	Peuplier à feuilles deltoïdes
Pd	Peuplier à grandes dents
Pa	Peuplier baumier
Pt	Peuplier faux-tremble
Résineux	
Eb	Épinette blanche
En	Épinette noire
Eu	Épinette rouge
MI	Mélèze laricin
Pb	Pin blanc
Pg	Pin gris
Pr	Pin rouge
Ps	Pin sylvestre
Pu	Pruche de l'Est
Rx	Résineux indéterminés
Sb	Sapin baumier
To	Thuya occidental

Annexe 2 - Définitions des travaux

Reboisement	Remise en production du territoire, par le biais d'une préparation de terrain, du drainage lorsque nécessaire et le reboisement.
Éclaircie précommerciale	Abattage des arbres qui nuisent à la croissance des arbres d'avenir dans un jeune peuplement.
Éclaircie commerciale	Abattage ou récolte d'arbres dans un peuplement de structure régulière qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité. Elle est destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la qualité du peuplement.
Coupe avec protection de la régénération et des sols	Coupe totale avec protection de la régénération et des sols (Certaines essences peuvent être préservées en fonction du peuplement et du scénario sylvicole désiré).
Jardinage acéricole	Récolte d'arbres choisis individuellement dans le but de maintenir ou d'améliorer le potentiel acéricole.
Coupe de succession	Récolte des arbres de l'étage supérieur tout en préservant la régénération en essences désirées déjà établie en sous-étage dans le but d'améliorer la composition du peuplement.
Coupe d'assainissement	La coupe d'assainissement permet d'éliminer les arbres tués ou affaiblit par les maladies ou les insectes afin d'éviter que ceux-ci ne s'attaquent au reste du peuplement.
Coupe de récupération	La coupe de récupération permet d'éliminer les arbres morts, mourants ou en voie de détérioration avant que le bois ne devienne inutilisable.
Remise en production	Remise en production du territoire, une fois l'extraction de gravier terminée.
Coupe d'amélioration	La coupe d'amélioration est effectuée, dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis, en éliminant les essences indésirables ou les arbres mal formés afin d'améliorer la composition, la structure et l'état de ce peuplement.
Coupe progressive d'ensemencement	Coupe s'applique dans des peuplements ayant atteint l'âge d'exploitabilité, partiellement ou non régénéré, dans le but de favoriser une régénération naturelle.
Coupe partielle d'hiver	Coupe partielle sur sol gelé, taux de prélèvement entre 30% et 50% en fonction du peuplement et du scénario sylvicole désiré.
Coupe partielle	Coupe partielle, taux de prélèvement entre 30% et 50% en fonction du peuplement et du scénario sylvicole désiré.
Coupe de jardinage	Jardinage : taux de prélèvement autour de 25%, récolte périodique d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans une futaie inéquienne pour l'amener à une structure jardinée équilibrée ou maintenir une telle structure.

No de la propriété : 1

No du producteur forestier :



Échelle	Numéro de la carte forestière	Numéro de la photo aérienne
1 : 10 000	21L08NO	Q15127-253
1 cm = 100 m		

Éléments sensibles		Légende de la carte forestière	
<input type="checkbox"/> Aire protégée	<input type="checkbox"/> Puits communautaire		Limites de lots et des peuplements forestiers
<input type="checkbox"/> Espèce menacée, vulnérable ou susceptible	<input type="checkbox"/> Plaine inondable		Vieille forêt
<input type="checkbox"/> Habitat faunique	<input type="checkbox"/> Zone à risque de glissement de terrain		Espèce menacée, vulnérable ou susceptible
X Espèce en déclin	<input type="checkbox"/> Pente forte		Puits communautaire
<input type="checkbox"/> Écosystème forestier exceptionnel	<input type="checkbox"/> Site d'intérêt régional		Milieu humide
X Vieille forêt	<input type="checkbox"/> Érablière		Lac
X Milieu humide			Frayère ou aire d'alevinage
			Cours d'eau

Remarques : Cliquez ici pour entrer du texte.

Note : Certains éléments sensibles n'apparaissent pas sur la cartographie pour éviter d'alourdir sa consultation. Ces éléments sont présents sur une grande partie de votre lot. Des précisions sont données dans la description des peuplements subséquente.

Les éléments sensibles de mon boisés

Cette fiche recense les différents éléments sensibles qui peuvent être présents sur votre propriété lors de la confection du plan d'aménagement forestier. Ces richesses de votre boisé méritent une attention particulière lors de la réalisation de vos activités d'aménagement forestier. C'est la raison pour laquelle des mesures d'atténuation ont été élaborées et doivent être appliquées dans peuplements forestiers concernés.

- Aires protégées :** Une aire protégée est une superficie qui possède généralement des caractéristiques naturelles rares ou intéressantes (forêt mature, marais, lac, tourbière, espèces rares, etc.) et sur laquelle une entente de conservation légale ou morale a été conclue. L'officialisation des aires protégées revient au Gouvernement du Québec qui les inscrit au registre des aires protégées. Les activités qui y sont permises dépendent de leur catégorie.

Type d'aire protégée :

Peuplements concernés :

- Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles :** Il s'agit d'animaux ou de plantes rares sur le territoire et pour lesquels, le Gouvernement du Québec accorde un statut légal de protection particulier afin d'éviter leur extinction. Les interventions forestières doivent être adaptées afin de considérer ces espèces. Celles-ci sont classées selon trois catégories.

- Espèce menacée (M) :** espèce dont la disparition est appréhendée et qui se trouve dans une situation extrêmement précaire.

- Espèce vulnérable (V) :** espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée.

- Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (S) :** la situation de ces espèces semble précaire en raison de leur répartition limitée et de la diminution des populations.

Nom de l'espèce :

Peuplements concernés :

Habitats fauniques d'intérêt : On dénombre quatre types d'habitats fauniques en territoire privé. Ceux-ci sont gérés par le Gouvernement du Québec. La plupart de ces habitats sont protégés et les travaux d'aménagement forestiers doivent parfois être adaptés aux besoins de ces espèces.

- Aires de confinement du cerf de Virginie (ravage) :** Pour limiter ses pertes d'énergie durant l'hiver, le cerf adopte une stratégie qui consiste à se regrouper dans les ravages. Ceci lui permet de profiter d'un réseau de sentiers qui facilitent les déplacements, l'accès à la nourriture et la fuite face aux prédateurs.

- Habitats du rat musqué :** Le rat musqué peut coloniser de nombreux milieux, mais son habitat préféré est un marais peu profond dans lequel il trouve nourriture et abri tout au long de l'année.

- Héronnières :** Celles qui sont reconnues sont des sites de nidification qui comprennent au moins cinq nids de grand héron, de bihoreau à couronne noire ou de grande aigrette.

- Habitat du poisson :** Il s'étend à l'ensemble du réseau hydrographique. Trois types d'habitats peuvent être ciblés, les frayères, les aires d'alevinage et les zones de prépondérance. **La frayère** est un emplacement où la femelle pond ses œufs. Les **aires d'alevinage** constituent des endroits où les jeunes alevins passent leurs premiers stades de vie avant de retrouver les eaux des lacs ou les rivières adjacentes. La présence d'omble de fontaine sans celle d'espèce compétitrice est habituellement un indice de la bonne qualité du milieu aquatique. On dit de ces secteurs qu'ils sont des **zones de prépondérance**.

Type d'habitat :

Peuplements concernés :

X

Espèces en déclin : Les espèces d'arbres qui sont en diminution dans la région sont le thuya occidental (cèdre), l'épinette rouge, le bouleau jaune (merisier), les pins, le chêne rouge et la pruche de l'est. L'aménagement forestier devrait favoriser le maintien ou la régénération de ces espèces.

Nom de l'espèce : *Thuya occidental (cèdre)*

Peuplements concernés : 13-19

X

Vieilles forêts : Ce sont des forêts matures qui ont été peu exploitées. On y retrouve généralement plusieurs chicots et du bois mort au sol. Le diamètre des arbres est souvent de taille variée. En raison de ces caractéristiques, ces peuplements sont plus susceptibles de faire l'objet d'une récolte forestière. Les vieilles forêts sont rares sur le territoire et un aménagement forestier adapté devrait y être pratiqué.

Type de peuplement : *Cédrière avec épinette et pessière noire avec mélèze*

Peuplements concernés : 13-14

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) : Ce sont des milieux forestiers qui possèdent des caractéristiques exceptionnelles. Leur identification et leur protection relèvent du Gouvernement du Québec.

Forêts rares : incluent les peuplements et les essences qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite.

Forêts anciennes : se composent de peuplements qui n'ont pas subi de récolte, même partielle, ou de perturbation naturelle importante. On y observe donc peu de souches, des arbres généralement très âgés ou de fortes dimensions et des arbres morts. Ces forêts sont généralement composées d'essences ayant une longue durée de vie.

Forêts refuges : abritent des espèces végétales menacées ou vulnérables.

Type d'EFE :

Peuplements concernés :

X

Milieux humides : Ce sont des sites mal drainés ou inondés ce qui fait en sorte que la végétation et la composition du sol sont affectées. Les milieux humides sont des étangs, des marais, des marécages et des tourbières. Ce sont des écosystèmes fragiles et très riches où l'on trouve de nombreuses espèces animales et végétales. La réglementation provinciale et municipale y interdit l'aménagement forestier, sauf dans les tourbières boisées.

Type de milieu humide : *Marécage arboré, tourbière arborée, inondé et tourbière ouverte*

Peuplements concernés : 3-9-13-14-15-16-17-19-20

Puits communautaires et prises d'eau potable : On trouve plusieurs puits et prises d'eau potable en milieu forestier sur le territoire. Afin d'éviter une contamination du sol et avoir des effets négatifs sur la santé humaine, ces sites sont protégés par la réglementation municipale qui contraint l'aménagement forestier autour de ces sites.

Type d'élément :

Peuplements concernés :

Plaines inondables : Lors de la fonte des neiges au printemps ou durant des périodes de pluie intense et prolongée, il survient périodiquement des crues qui excèdent la capacité d'écoulement d'un cours d'eau. Les milieux naturels qui subissent ces inondations sont nommés plaines inondables. La réglementation municipale limite les travaux de drainage et la construction de chemin à l'intérieur de ces sites.

Peuplements concernés :

Zones à risque de glissement de terrain : Ce sont des terrains instables (ex. coulées argileuses et éboulis rocheux) où une attention particulière doit être apportée au maintien de la végétation afin d'éviter les décrochages. La réglementation municipale empêche les interventions forestières sur ces sites.

Peuplements concernés :

- Pentes fortes :** Les pentes fortes (pente > 30 % sur une hauteur minimale de 10 m ou 33 pieds), sont des sites où les activités de récolte peuvent causer l'érosion des sols ainsi qu'un risque de transport de sédiments vers les cours d'eau. La réglementation municipale balise les travaux forestiers qui peuvent être exécutés sur ces pentes.

Peuplements concernés :

- Sites d'intérêt régional :** Les règlements relatifs à la protection et la mise en valeur des forêts privées des MRC protègent des sites d'intérêt régional situés en milieu forestier tels que des lacs, des montagnes et d'autres sites. Une autorisation est souvent requise avant d'intervenir sur ces sites et les activités d'aménagement forestier y sont limitées.

Type de site d'intérêt régional :

- Érablières :** L'acériculture est répandue et est une activité économique importante dans notre région. Nous devons donc porter une attention particulière à la santé des érablières. Un aménagement forestier particulier devrait y être pratiqué pour assurer leur renouvellement et leur fertilité. Des règlements provinciaux et municipaux protègent les érablières.

Peuplements concernés :

- Forêt à haute valeur pour la conservation (FHVC) :** ce sont des forêts exceptionnelles et d'une haute importance régionale. Cette importance est due au fait que ces forêts recèlent de grandes valeurs environnementales et sociales. Si une partie où l'ensemble de votre forêt est considérée comme une FHVC, ceci ne veut pas dire que vous ne pouvez plus l'exploiter. Cela signifie simplement que vous aurez peut-être besoin de prendre certaines précautions pour ne pas altérer les valeurs qui s'y trouvent lors des aménagements forestiers.

Peuplements concernés : 19-20

Pour toutes questions ou commentaires concernant la prise en compte des éléments sensibles dans l'aménagement forestier de votre boisé, n'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier ou l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches aux coordonnées suivantes :

**201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0**

Téléphone: 418 625-2100

Télécopie: 418 625-2600

Courriel: biologiste@amvap.ca

Site Internet: www.amvap.ca



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches